

PROCES - VERBAL

de l'assemblée de paroisse du mercredi 26 avril 2023, 20h00

à la salle de paroisse de Morat

Présent

Présidence

Elsbeth Fiedler, présidente du Conseil paroissial

Procès-verbal

Zita Schroeter, administratrice

Personnes présentes

41 personnes selon la liste de présence¹

Ayant droit

36 personnes dont 31 personnes pour les comptes

Non ayant droit

5 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

La présidente Elsbeth Fiedler salue les personnes présentes, en particulier le curé modérateur André Ouédraogo et l'ancien curé Thomas Perler, les membres de l'équipe pastorale, les anciens présidents Nik Bürge, Suso Bühlmann et Peter Huber et les anciens membres du conseil paroissial ainsi que les membres de la commission des finances Hans Zürcher, Walter Dürr et Roland Bächler.

Elsbeth Fiedler informe que, contrairement à ce qui a été annoncé dans l'invitation, aucun membre du conseil exécutif ne participe à l'assemblée, car la paroisse dispose d'un conseil paroissial complet après les deux tours de scrutin.

Elle annonce ensuite les excuses².

Elsbeth Fiedler donne ensuite la parole à l'abbé André pour l'introduction.

B Convocation

La convocation a été convoquée conformément à l'art. 12 du règlement des paroisses du 1 février 2003 (RP) :

- dans l'INFO paroisse n° 4 (avril)
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site internet de la paroisse, www.paroisse-morat.ch
- dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 14 du 7 avril 2023

L'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2023 et les comptes annuels 2022 ont été publiés sur le site web de la paroisse et pouvaient être obtenus auprès de l'administration paroissiale.

Questions/remarques

Aucune.

C Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale extraordinaire du 25 janvier 2023
2. Comptes annuels 2022 et rapport de la commission financière
3. Plan financier 2023 – 2026
4. Rapport de la présidente sur la législature 2018 – 2023
5. Rapport annuel du curé modérateur
6. Élections du parlement de l'Eglise
7. Élections de la commission financière
8. Élection du conseil paroissial
9. Divers

Questions/remarques

Aucune.

¹ Annexe 1, liste de présence, partie intégrante du procès-verbal

² Annexe 2, liste des excusés, partie intégrante du procès-verbal

La présidente ouvre l'assemblée.

D Scrutateurs

Elsbeth Fiedler propose Marie-Jo Portmann et Nik Bürge comme scrutateurs. Les personnes proposées acceptent cette charge et sont élues par l'assemblée.

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale extraordinaire du 25 janvier 2023

Le procès-verbal a été mis à disposition des paroissiens sur le site internet de la paroisse ainsi qu'à l'assemblée, pour consultation conformément aux prescriptions et n'est donc plus lu (art. 24 al. 2 let. a et c RP).

Questions/remarques

L'abbé André souhaiterait que la retranscription de son message de bienvenue dans le procès-verbal du 25 janvier 2023 soit modifiée comme suit :

« Avant de passer à l'ordre du jour, Elsbeth Fiedler donne la parole à l'abbé André pour l'introduction.

L'abbé André se réjouit également de la présence nombreuse et appelle à vivre l'assemblée dans un esprit de paix et de fraternité. Il rappelle que le jour de l'assemblée est celui de la conversion de l'apôtre Paul qui avait écrit dans sa première lettre aux Corinthiens « ayez tous un même langage ; qu'il n'y ait pas de division entre vous, soyez en parfaite harmonie de pensées et d'opinions » et que la paroisse ne peut être forte qu'unie. Les événements de l'assemblée paroissiale du 30 novembre 2022 auraient laissé de tristes traces dans la paroisse, dans les cœurs et même dans les familles. Au nom du conseil paroissial et de l'équipe pastorale, il demande pardon aux paroissiens pour les divergences entre les instances qui ont conduit à la situation malheureuse de l'assemblée du 30 novembre 2022 et appelle chacun à la célébrer dans la paix, la joie et le respect mutuel. »

Propositions

Elsbeth Fiedler propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal du 25 janvier 2023, sous réserve de la modification demandée par l'abbé André.

Décision

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à sa rédactrice, Zita Schroeter.

2. Comptes annuels 2022 et rapport de la commission financière

Comptes annuels 2022

Elsbeth Fiedler passe la parole au conseiller de paroisse Jacques Moser pour les explications sur les comptes 2022³, qui ont été mis à disposition sur les tables. Jacques Moser explique les chiffres clés à l'aide d'une présentation⁴.

Questions/remarques

Nik Bürge demande si l'argent de la paroisse qui, selon le bilan, se trouve sur un compte CS (environ CHF 250'000) est sûr, compte tenu de la reprise de CS par l'UBS, ou s'il serait préférable de le placer dans une autre banque.

Walter Dürr répond que seul un montant allant jusqu'à CHF 100'000 est garanti. Il pense cependant qu'il n'y a pas de risque.

Nik Bürge demande ensuite comment il se fait que la valeur des titres de la paroisse ait baissé et qu'ils ne valent plus qu'à peine CHF 400'000.

ZS est un peu étonné de cette affirmation selon laquelle les titres ont baissé en valeur, car la valeur est restée pratiquement inchangée depuis de nombreuses années (= depuis l'entrée en fonction de ZS en 2014).

Nik Bürge répond qu'il pense peut-être trop loin dans le passé.

Jacques Moser donne la parole à Hans Zürcher de la commission financière.

³ Annexe 3, comptes annuels 2022, partie intégrante du procès-verbal

⁴ Annexe 4, présentation Powerpoint des comptes annuels, partie intégrante du procès-verbal

Rapport de la commission financière

Hans Zürcher lit le rapport des réviseurs⁵ en allemand et Walter Dürr en français. Les réviseurs recommandent l'acceptation des comptes annuels 2022 par l'assemblée paroissiale.

Hans Zürcher constate que les finances de la paroisse sont actuellement encore saines, mais que les perspectives d'avenir ne sont malheureusement pas aussi roses.

Questions/remarques

Aucune.

Proposition

Jacques Moser demande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2022 (comptes de fonctionnement et d'investissement) tels que présentés et expliqués par le conseil paroissial.

Décision

L'assemblée accepte les comptes 2022 par 30 voix pour et une abstention. Les conseillers présents n'ont pas le droit de vote et ne votent donc pas (art. 19 al. 3 RP).

3. Plan financier 2023 – 2026⁶

Jacques Moser rappelle tout d'abord que le plan financier est un instrument de planification qui n'a pas d'effet contraignant, raison pour laquelle il n'est pas soumis au vote. Les chiffres qui y figurent ne doivent pas non plus être considérés comme fixes. Ce sont toujours les chiffres du budget qui sont déterminants.

Questions/remarques

Aucune

4. Rapport de la présidente sur la législature 2018 – 2023

La présidente du conseil de paroisse, Elsbeth Fiedler, lit son rapport de législature⁷ en allemand et Mathias Stauffacher en français, donnant ainsi un aperçu des activités du conseil de paroisse et des événements importants survenus dans la paroisse durant la législature 2018 – 2023.

Questions/remarques

Aucune

Proposition

Elsbeth Fiedler propose à l'assemblée d'approuver le rapport annuel.

Décision

L'assemblée approuve le rapport annuel à l'unanimité.

Walter Wüthrich interrompt la présidente et lui remet des fleurs et un bon. Il la remercie pour son énorme engagement ainsi que pour le grand soutien et la décharge qu'elle a apportés aux autres membres du conseil de paroisse. Il constate que la collaboration se termine, mais l'amitié restera.

5. Rapport annuel du curé modérateur

L'abbé André ne souhaite pas présenter un rapport, mais réfléchir avec les personnes présentes à la manière dont tous ensemble peuvent rendre la paroisse plus vivante.

Pour cela, il demande à Fabian Hucht de lire « l'histoire de la paroisse morte »⁸.

Il remercie tous ceux qui s'engagent pour la paroisse. L'abbé André pense qu'il est important de ne pas se fermer, car un cœur fermé s'empoisonne. Nous devrions ouvrir notre cœur, les uns aux autres, au monde entier et à nous-mêmes, et reconnaître Dieu en Jésus le chemin. Le 17 juin 2023, les conseillers paroissiaux sortants seront remerciés lors de la messe et les nouveaux seront accueillis. L'abbé André les assure que l'équipe pastorale sera là pour eux et fera route avec eux. Il invite chacun à participer à la messe et souhaite à tous la bénédiction de Dieu. Il était important pour lui d'être présent à l'assemblée et il a fixé son départ pour le Burkina Faso au lendemain afin de pouvoir vivre l'assemblée avec les paroissiens. Pour conclure, l'abbé André demande

⁵ Annexe 5.a, Rapport des réviseurs en langue allemande, Annexe 5.b, Rapport des réviseurs en langue française, éléments du procès-verbal

⁶ Annexe 6, Plan financier 2023 – 2026, partie intégrante du procès-verbal

⁷ Annexe 7.a, Rapport annuel de la présidente en langue allemande, Annexe 7.b, Rapport annuel de la présidente en langue française, éléments du procès-verbal

⁸Annexe 8, [Die Beerdigung einer Gemeinde](#), Source: Hört ein Gleichnis, Heinz Schäfer, Beispiel 388

aux personnes présentes de prier pour le peuple burkinabé et pour la paix dans le pays et dans le monde entier, car la situation au Burkina Faso est très tendue.

La présidente de la paroisse remercie l'abbé André pour ses paroles.

6. Élections du parlement de l'Église

Elsbeth Fiedler informe que le parlement de l'Église est composé de 60 délégués. 40 membres représentent les paroisses et sont élus dans les circonscriptions électorales. Les 20 délégués restants représentent les aumôniers (8 prêtres, diacres ou agents pastoraux laïcs, 2 représentants des communautés religieuses, 3 représentants des mouvements reconnus par l'autorité diocésaine, 7 délégués désignés par l'évêque).

En ce début de législature, le parlement ecclésiastique du canton de Fribourg doit être renouvelé. En raison de son bilinguisme, la paroisse de Morat fait partie des unités pastorales (UP) St-Urbain et St-Esprit.

Représentation UP St. Urban (germanophone)

Les paroissiens germanophones forment avec la paroisse de Gurmels l'unité pastorale St. Urban et doivent élire un membre au parlement de l'Église.

En 2018, Madame Bernadette Wohlhauser a été élue par les conseils paroissiaux de Gurmels et de Morat comme déléguée pour nos paroisses.

Morat pourrait proposer deux personnes à l'élection et Gurmels une personne. Dans ce cas, un groupe ad hoc des deux conseils paroissiaux devrait organiser une élection en automne afin de choisir une personne parmi les trois candidats.

Le conseil paroissial de Morat est toutefois convaincu que Madame Bernadette Wohlhauser, avec son expérience et sa connaissance de notre situation particulière, est la candidate idéale et renonce à proposer ses propres candidats.

Bernadette Wohlhauser-Brügger est mariée, mère de trois enfants adultes et retraitée depuis le 1 juillet 2018. Elle a travaillé pendant plus de 32 ans comme employée administrative de la commune de Gurmels. Elle a également été assesseur de la justice de paix du 5^{ème} arrondissement pendant de nombreuses années. Depuis quelques années, elle est secrétaire de l'association des malades de longue durée du district du Lac. Bernadette Wohlhauser est membre du conseil paroissial de Gurmels depuis 12 ans. Elle est responsable des affaires sociales, de la jeunesse et des activités et dirige le groupe pastoral de la paroisse de Gurmels.

Bernadette Wohlhauser a déjà été élue comme candidate lundi soir lors de l'assemblée paroissiale de Gurmels. Si l'assemblée paroissiale de Morat l'élit également, elle sera considérée comme élue tacitement.

Y a-t-il d'autres candidats pour représenter l'UP St-Urbain au parlement de l'Église ?

Non.

Proposition

Elsbeth Fiedler soumet à l'assemblée la proposition d'élire Bernadette Wohlhauser-Brügger comme déléguée de l'UP St-Urbain au parlement de l'Église pour la législature 2023 – 2028.

Décision

L'assemblée élit Mme Wohlhauser par applaudissements.

Elsbeth Fiedler remercie les personnes présentes pour leur approbation.

Représentation UP St-Esprit (francophone)

Les paroissiens francophones sont rattachés avec Barberêche, Cressier-sur-Morat, Wallenried à l'Unité pastorale St-Esprit. Cette UP a été représentée par Monsieur Daniel Werro, Pensier, pour la législature 2018 – 2023.

Le Conseil exécutif propose que Barberêche présente deux candidats et que les paroisses de Cressier-sur-Morat, Wallenried et Morat présentent chacune un candidat à l'élection comme représentant.

Le conseil paroissial de Morat vous propose Madame Marie-José Portmann comme candidate de Morat.

Marie-José Portmann vit à Chiètres depuis 1996. Elle est veuve, mère de deux filles et grand-mère de deux petits garçons. Elle chante à la Caecilia et participe au *Frauentreff* de Kerzers. Elle a été active pendant six ans au sein du conseil paroissial de Morat. Originnaire du Jura, elle a été animatrice de catéchèse pour les jeunes pendant dix ans. En tant que journaliste, elle a travaillé à l'APIC à Fribourg et a écrit pour plusieurs médias catholiques. Depuis septembre, elle s'est retirée de son poste de porte-parole des Services du Parlement, ce qui lui laisse plus de temps pour ses engagements.

Elsbeth Fiedler demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

Comme ce n'est pas le cas, Elsbeth Fiedler propose de nommer Marie-José Portmann comme candidate de la paroisse de Morat.

Marie-José Portmann est nommée par l'assemblée par acclamation.

7. Élections de la commission financière

Hans Zürcher et Walter Dürr ont été élus à la commission financière de la paroisse de Morat il y a 26 ans (1997). Hans Zürcher en a été le président pendant toutes ces années, tandis que Walter Dürr l'a assisté en tant que secrétaire. Roland Bächler a complété la CoFi au cours des cinq dernières années en tant que troisième membre.

Elsbeth Fiedler remercie chaleureusement Hans Zürcher pour son engagement de plusieurs décennies pour la paroisse de Morat. Elle lui souhaite le meilleur et de nombreux moments inoubliables et Gabi Küng lui remet une grande bouteille de vin en guise de cadeau.

Les remerciements d'Elsbeth Fiedler vont également à Roland Bächler et à Walter Dürr, qui a accepté de présider la CoFi lors de la prochaine législature. Tous deux reçoivent également une bonne bouteille des mains de Gabi Küng au nom du conseil paroissial.

Harald Kutin, fondateur de la société HEK Treuhand AG et ancien conseiller paroissial, se met à disposition pour l'élection à la CoFi.

Elsbeth Fiedler fait remarquer que, malgré de nombreuses recherches, il manque toujours un troisième membre pour la CoFi. Comme Nik Bürge s'est intéressé spécialement aux finances de la paroisse lors du point de l'ordre du jour consacré aux *comptes annuels*, Elsbeth Fiedler demande spontanément à Nik Bürge s'il serait intéressé par cette fonction. Nik Bürge répond, à la grande joie des participants à l'assemblée, que si l'assemblée l'éluait, il se mettrait à disposition.

Les personnes présentes l'élisent par applaudissements à la commission des finances de la paroisse.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates spontané(e)s pour la commission financière ?

Non.

Proposition

Elsbeth Fiedler propose à l'assemblée d'élire Walter Dürr, Harald Kutin et Nik Bürge à la commission financière pour la législature 2023 – 2028.

Décision

L'assemblée élit les trois candidats à l'unanimité.

8. Élections du conseil paroissial

Le conseil paroissial est heureux de constater qu'après les deux tours de scrutin du 12 mars 2023 et du 2 avril 2023, tous les sièges du conseil paroissial sont pourvus.

Mme Alexa Dürig, M. Pierre-Yves Gross, Mme Jessica Lichtsteiner, Mme Hermine Mottini et Mme Dora Wenger seront assermentés le samedi 29 avril 2023 à Siviriez.

Elsbeth Fiedler invite les nouveaux élus à se présenter brièvement.

Pierre-Yves Gross a bientôt 48 ans et vit depuis 2017 à Courlevon avec sa femme et ses deux fils. Il est originaire du Bas-Valais. Il se met à disposition comme conseiller paroissial parce qu'il aimerait s'engager pour la paroisse.

Hermine Mottini vient de Munich, a obtenu un doctorat et a travaillé dans la chimie alimentaire de la Fédération des coopératives Migros et dans le secteur pharmaceutique. Elle vit en Suisse depuis 1974 et a été naturalisée. Elle a une fille et un fils et six petits-enfants. Depuis quatre ans et demi, elle vit avec une amie dans un appartement pour personnes âgées à Muntelier, auparavant elle vivait à Tavel. Ses hobbies sont son chien, la chasse et la cithare. Le poste de conseillère paroissiale est nouveau pour elle et elle devra apprendre beaucoup de nouvelles choses, mais elle s'investira de toutes ses forces.

Dora Wenger est catéchiste pour les classes francophones. Elle a 55 ans, est veuve et a une fille. Elle vit en Suisse depuis plus de 20 ans.

Jessica Lichtsteiner a grandi à Granges (Soleure) et vit depuis 2009 à Morat. Elle est mariée à un moratois et a deux filles avec lui. Elle s'est proposée très spontanément pour le conseil de paroisse et est impatiente de vivre cette nouvelle expérience.

Alexa Dürig vit en Suisse depuis 30 ans et est mariée à un chiétrien. Ils ont trois enfants. Elle est architecte de profession et travaille à plein temps dans ce domaine. Elle a été membre du groupe pastoral de Morat pendant sept ans et a siégé pendant dix ans au conseil général de la ville de Morat et a été membre de deux commissions en tant que conseillère générale. Elle se réjouit de sa nouvelle tâche.

9. Divers

Questions/remarques

Aucune

Elsbeth Fiedler remercie, au nom du conseil paroissial, toutes les personnes qui se sont engagées pour la paroisse et qui ont soutenu le conseil paroissial au cours des dernières années.

Le conseil paroissial actuel souhaite à ses successeurs le succès, le soutien dont ils ont besoin et de nombreuses bonnes rencontres.

Elsbeth Fiedler remercie Gabi Küng pour la préparation de l'apéritif et clôt l'assemblée.

L'assemblée se termine à 22 heures.

Morat, 5 mai 2023

La présidente



Elsbeth Fiedler
Présidente de la paroisse

La secrétaire de séance



Zita Schroeter
Administratrice

Remarque :

Pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal, veuillez les demander par e-mail à administration@paroisse-morat.ch.

Pour les recevoir imprimées par la poste, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées numériquement par e-mail.